



Responsabilité après suicide d'un proche

Par **valavy**, le **18/06/2008** à **17:07**

c'est le cas de ma copine. elle a fait souffrir son copin, (trahison, mensonge, profitée de son bien) et le gas était tellement deçu et triste fâché énervé, il l'a violé et failli la tuer et le gas est parti sans nouvelle en pleurant avec un couteau (depuis deux jours personne n'a eu de ses nouvelles) . la famille du gas a menacé la fille de la poursuivre en justice si le gas se suicide (pour l'avoir détruit psychologiquement et physiquement). la fille n'a pas porté plainte pour les faits que son ex lui a fait subir (violer et tentative de meurtre). que risque-t-elle si le gas se suicide ? comment organiser sa défense ?

Par **frog**, le **18/06/2008** à **17:39**

[citation]la famille du gas a menacé la fille de la poursuivre en justice si le gas se suicide (pour l'avoir détruit psychologiquement et physiquement).[/citation]
C'est un brin fantaisiste. A moins qu'elle l'ait incité à se tirer une balle, elle ne risque rien. Et même si elle l'avait fait, il faudrait déjà que les tiers arrivent à le prouver.
[citation]la fille n'a pas porté plainte pour les faits que son ex lui a fait subir (violer et tentative de meurtre).[/citation]
Sans vouloir me mêler de ce qui ne me regarde pas : A ce stade, il serait sans doute temps de mettre fin à la relation...

Par **valavy**, le **19/06/2008** à **14:28**

Merci de votre réponse. actuellement elle a très peur (du gars, elle est très touchée par cette histoire). et si elle veut porter plainte : n'est-ce qu'il n'est pas trop tard ? et que risque le gars

?